

Les conseils diocésains

Une **présence d'Église** au coeur des réalités humaines

À l'approche de la prochaine session du conseil diocésain de pastorale le 18 novembre, présentation des instances existantes pour entourer et conseiller l'archevêque.

Conseil épiscopal

C'est une structure de gouvernance du diocèse. Chaque membre participe pleinement aux rencontres. La parole est libre, mais il s'agit bien d'un conseil qui essaie d'éclairer l'archevêque. Les décisions finales lui reviennent.

Les sujets abordés sont variés, allant des orientations pastorales aux questions immobilières, en passant par la nomination des prêtres ou des équipes missionnées.



Fonctionnement

Il est composé du vicaire général, de huit prêtres, dont cinq vicaires épiscopaux et de trois laïcs référents pour les mouvements et certains services. Chaque membre a été appelé par Mgr Ulrich pour une durée non déterminée. Il se réunit chaque vendredi.



Témoignage

Myriam Jaupitre, membre du conseil épiscopal. «Être au conseil épiscopal est une mission qui me permet d'élargir ma vision, ma connaissance du diocèse, d'approfondir ma foi, d'être au service de l'Église tout simplement.»

Conseil presbytéral

Il représente l'ensemble des prêtres. Organe de dialogue, il est défini comme «le sénat de l'évêque» pour l'aider dans le gouvernement du diocèse. Le conseil est de nature consultative, mais le pasteur doit tenir compte des avis concordants.



Fonctionnement

Les membres sont élus pour quatre ans. Le conseil est piloté par un bureau qu'il se choisit. Il se réunit quatre fois par an. Il a été récemment renouvelé ; la liste des nouveaux membres sera publiée prochainement dans *Église de Lille*.



Témoignage

Père Damien Boulet, ancien secrétaire du conseil presbytéral. «*Le conseil presbytéral est un lieu où la parole est ouverte. Chaque prêtre peut y venir avec ce qui l'interpelle. Nous parlons de ce que nous vivons dans nos communautés, et abordons des sujets d'actualité variés, comme par exemple l'accompagnement des prêtres aînés ou notre présence auprès des établissements catholiques d'enseignement. En tant que secrétaire, j'ai aussi participé à une commission à la Conférence des évêques de France sur l'accompagnement des prêtres venus d'ailleurs. J'apprécie la fraternité qui existe entre nous, avec la diversité de nos charismes et de nos origines.*»

Conseil diocésain aux affaires économiques (CDAE)

Il a pour but d'assister l'évêque sur les questions matérielles de l'Église diocésaine : finances, comptabilité, présentation des comptes, immobilier (cessions, constructions), investissements...



Fonctionnement

Il est composé de l'évêque auxiliaire, du vicaire général, de l'économiste diocésain et de cinq membres désignés par l'archevêque. Il se réunit environ une fois par trimestre.

Témoignage

Jean-Pierre Huyghe, membre du conseil économique. *«Retraité, ancien directeur de clinique, j'effectue cette mission avec plaisir pour continuer à me rendre utile. C'est passionnant de participer à la gestion du diocèse, dans une perspective qui n'est ni de profit ni de rentabilité, mais uniquement pastorale. Nous avons la même manière d'analyser les choses, et nos décisions sont toujours prises à l'unanimité.»*

Conseil diocésain de pastorale (CDP)

C'est un lieu de partage et d'éclairage, pour réfléchir et exprimer un avis sur des thèmes relatifs à la pastorale et à la vie du diocèse. Ce peut être aussi, sur des questions pratiques, un lieu de décision.

Sa diversité a été voulue par Mgr Ulrich pour

favoriser la rencontre, la confrontation et la concertation des acteurs du diocèse. Le CDP permet de créer une appartenance diocésaine entre l'ensemble des acteurs (paroisses, doyennés, mouvements et services...).



Fonctionnement

Il compte cent cinquante membres représentatifs des instances diocésaines et locales : conseils épiscopal et presbytéral, Apostolat des laïcs, diaconat, religieux...

Depuis décembre 2012, un bureau a été élu pour préparer et animer les assemblées. Renouvelé en 2016, il est aujourd'hui composé de sept membres et du vicaire épiscopal (voir composition du bureau dans *Église de Lille* n° 12 et n° 16 de 2016). Il se réunit deux fois par an.

Témoignage

Francis Werquin, ancien membre du CDP. *«J'ai été marqué par le fil rouge choisi par le bureau, issu du livre d'Isaïe : "Voici que je fais un monde nouveau, il germe déjà, ne le voyez-vous pas." De par mes engagements personnels, deux sujets m'ont particulièrement tenu à cœur, en harmonie avec l'exhortation apostolique La joie de l'Évangile et du premier chapitre des Actes de notre synode provincial, qui nous incite à nous "orienter complètement vers la mission":*

– le service du frère (diaconie), notamment en direction des plus fragiles, avec comme axe fondamental le "faire avec" et non le "faire pour";

– notre mission en direction des quartiers populaires qui se vit dans un "aller vers".

Ce temps de rencontre et de partage riche de nos diverses approches missionnaires m'a permis de vivre collectivement un dynamisme diocésain autour de la mission de l'annonce de l'Évangile.»

Prochaine session du conseil diocésain de pastorale

■ **Vendredi 18 novembre**, 18h-22h. Sujet abordé : la politique.

Accueil Marthe-et-Marie, à Lomme (Humanité)

Informations : 03 28 36 54 03

secretariat.evequeauxiliaire@lille.catholique.fr